

**Extrait du Dictionnaire
GEOGRAPHIQUE,
HISTORIQUE et STATISTIQUE
Des communes de la Franche-Comté
De A. ROUSSET
Tome VI (1854)**

Sovens, Sovans, Souvancum, Souvens,

Village de l'arrondissement de Dole ; canton de Montbarrey ; perception et bureau de poste de Mont-sous-Vaudrey ; succursale ; à 10 km de Montbarrey, 14 de Dole et 42 de Lons-le-Saunier. Altitude : 246^m.

Le territoire est limité au nord par Augerans et la Grande-Loye, au sud par Villers-les-Bois et Villers-Robert, à l'est par Brans et Mont-sous-Vaudrey et à l'ouest par Villers-Robert et Nevy. Les Baraques à Pierre, les Baraques Richard et le Moulin de Souvans font partie de la commune.

Il est traversé par la route impériale n° 5, de Paris à Genève ; par le chemin de grande communication n° 11, de Montbarrey à Chaussin ; par les chemins vicinaux tirant à la Loye et au Deschaux ; par la rivière de Cuisance, les canaux des moulins de Souvans et de Nevy, et par deux petits ruisseaux qui tarissent souvent.

Le village est situé au pied d'un plateau qui s'élève en amphithéâtre sur le bord du val d'Amour. Les maisons, disposées des deux côtés de la route de Paris à Genève, sont assez bien bâties en pierre et couvertes, un quart en tuiles et les trois quarts en chaume. On y remarque le château et le beau parc de M^{me} Deslandes, élevés au commencement de ce siècle par M. Sebillé et agrandis par M. le comte de Boisdénemetz, maire actuel de Dole, ainsi que par la propriétaire actuelle, et les maisons de M. Alphonse Pouthier, médecin, Sebillé et Noël Bapicot.

Population : en 1846, 792 habitants ; en 1851, 738, dont 372 hommes et 366 femmes ; population spécifique par km carré, 37 habitants ; 169 maisons, savoir : dans la rue Choulot, 5 ; sur la route de Paris à Genève, 77 ; dans la rue du Moulin, 12 ; dans la rue Jolie, 9 ; dans la rue de la Ville-Neuve, 31 ; dans la rue du Tertre, 15 ; sur le chemin de Villers-Robert, 7 ; dans la rue de la Petite-Chânée, 3, et dans la rue des Baraques, 3 ; 188 ménages.

État civil : Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1685.

Vocabulaire : saint Martin.

Série communale à la mairie depuis 1793, déposée aux Archives Départementales avant, où Souvans a reçu les cotes 5 E 223/61 à /67. La série du greffe a reçu les cotes 3 E 983 à 985, 3 E 7081 à 7089, 3 E 3902 et 3903, 3 E 8639, 3 E 9629 et 9630, 3 E 13768. Tables décennales : 3 E 1243 à 1251.

Microfilmé sous les cotes 5 Mi 1074 à 1076, 2 Mi 1192, 2 Mi 2202 et 2203, 5 Mi 13 et 5 Mi 1184.

Les jeunes gens émigrent pour être domestiques dans les grandes villes.



Cadastre : exécuté en 1837 : surface territoriale 1960^h 76^a divisés en 3104 parcelles que possèdent 268 propriétaires, dont 59 forains ; surface imposable 1942^h, savoir : 1170^h 51^a en bois, 646 en terres labourables, 91 en prés, 10^h 21^a en vergers, 6^h 28^a en sol et aisances de bâtiments, 4^h 56^a en jardins, 2^h 82^a en étangs (au nombre de 4), 3^h 86^a en pâtures, 2^h 48^a en jardins d'agrément ou parcs, 1^h 59^a en mares, 1^h 36^a en canaux de moulins, 1^h en vignes et 44^a en friches et gravières, d'un revenu cadastral de 34.273 fr. ; contributions directes en principal, 7.910 fr.

Le sol est divisé en deux parties : l'une, en plaine, est très fertile, mais elle est souvent endommagée par les débordements de la Cuisance ; l'autre, sur un plateau, est très ondulée et d'une fertilité moyenne. Il produit du blé, du seigle, de l'avoine, du maïs, des légumes secs, de la navette, des pommes de terre, du chanvre, du foin, des fourrages artificiels, beaucoup de fruits et de bonne qualité, peu d'avoine, de colza et de carottes fourragères.

On exporte moitié de la récolte des céréales et on importe le vin.

Le revenu réel des propriétés est de 3 fr. 50 c. pour 0/0.

On élève dans la commune beaucoup de chevaux, des bêtes à cornes et des porcs qu'on engraisse ; 100 ruches d'abeilles. L'agriculture y fait de grands progrès.

On trouve sur le territoire de la marne, des sablières et des gravières.

Les habitants fréquentent les marchés de Poligny, Arbois et Salins pour vendre leurs denrées, et ceux de Dole pour acheter. L'agriculture et l'éducation du bétail forment leur principale ressource.

Il y a un châlet, loué par les sociétaires, dans lequel on fabrique annuellement 9.000 kg de fromages, façon Gruyère ; un beau moulin à cinq tournants avec huilerie et battoir à blé, appartenant à M. de Scey, qu'exploitent les frères Cour, et un battoir à manège.

Les patentables sont : 2 épiciers, 2 menuisiers, 2aubergistes, 1 maréchal-taillandier, 1 charron, 2 cordonniers, 2 sabotiers et 1 voiturier.

Il existait encore à Souvans, en 1684, un second moulin appelé le moulin de Saint-Étienne.

Biens communaux : une église et un ancien cimetière à l'entour ; un cimetière nouveau sur la Côte, au sud-ouest du village ; un presbytère très convenable, derrière l'église ; une maison commune, reconstruite en grande partie en 1843, contenant la mairie, les logements de l'instituteur et de l'institutrice, et les salles d'étude, fréquentées en hiver par 70 garçons et 60 filles ; une salle d'asile, acquise en 1833 et tenue par une institutrice laïque : elle est fréquentée en été par 40 enfants ; un bâtiment servant de dépôt à la pompe à incendie, manœuvrée par une compagnie de 26 hommes ; 3 puits communaux ; un oratoire dédié à la Vierge, et 208^h 12^a de terres, pâtures et bois, d'un revenu cadastral de 2.633 fr.

Bois communaux : 207^h 32^a ; coupe annuelle 6^h 36^a.

Budget : recettes ordinaires 5.914 fr. ; dépenses ordinaires 3.955 fr.

Bureau de bienfaisance : revenu ordinaire 165 fr. répartis entre 50 indigents. Il a été fondé par Jean-Baptiste Bulaboïs, qui était curé de Souvans en 1700.

NOTICE HISTORIQUE

Souvans se déploie entre la rive gauche de la Cuisance et le vaste plateau qui au midi sert d'encadrement au beau val d'Amour et de barrière entre le bassin de la Loue et celui de l'Orain. Entre les dernières maisons du village et Mont-sous-Vaudrey, ce plateau est coupé à pic et forme un escarpement de plus de cent mètres d'élévation.

L'histoire se trouve d'accord avec la tradition pour donner à Souvans une haute antiquité. Les Romains l'occupèrent comme un poste militaire d'une grande importance et y ont laissé de nombreux témoignages de leur séjour, surtout des vestiges de castramétation et de châteaux destinés à protéger le bassin de la Loue. On remarque sur le plateau un espace de 3^h 93^a appelé le *Château Saillard*, tout parsemé de tuileaux à rebords. Il est entouré dans ses parties accessibles par un large et profond fossé dont la berge intérieure est défendue par un épais retranchement en terre. Entre la motte du Château-Saillard et le centre du village, dans un lieu appelé la *Ville Neuve*, proche de la maison de Louis Millet, existe une motte artificielle moins spacieuse, mais plus saillante que la précédente ; elle est détachée du plateau par un large fossé et domine tout le val d'Amour. Une troisième motte, effacée depuis peu de temps, s'élevait dans l'endroit dit au *Fort*, et enfin près de l'église est une place circulaire connue sous le nom de *Motte*, ayant 160^m de diamètre ; elle est entourée de remparts en terre de 5^m de hauteur et de 12^m de largeur ; un escarpement de 16^m de hauteur et des autres côtés des fossés larges de 20^m en défendent l'accès. Deux brèches, faites dans les remparts en terre qui entourent le couronnement de cette motte, correspondent à des chemins tournants qui conduisent au sommet de l'éminence. Un autre endroit s'appelle au *Châtelot*. A la vue de tous ces travaux, stratégiques, il est évident que Souvans a été, à l'époque romaine, le théâtre de grandes opérations militaires. Tous ces camps ou châteaux avaient des communications établies avec la *Levé de Jules-Célar*, qui passait à Villers-Robert. Deux contrées du territoire ont conservé la dénomination d'*Ancien chemin de Salins* et d'*Ancien chemin d'Arbois*. Ces routes reliaient en effet ces deux villes avec Dole. Le *Portelot* et le *Grand Portail* étaient sans doute des lieux où l'on traversait la Cuisance et la Loue et où se percevait un péage. On a trouvé, en 1844, à l'*Essart-Guyot*, un vase antique de bronze, électre, qu'on voit aujourd'hui au musée de Dole.



Le premier document dans lequel se trouve le nom de Souvans est une charte de l'an 1085 à 1101, par laquelle Étienne de Bourgogne donna à l'église Saint-Étienne de Besançon six domaines situés dans le Vallouais, tant à Arc qu'à Souvans.

Seigneurie : Elle comprenait Souvans, Bans et la suzeraineté sur une partie de Nevy et de Mont-sous-Vaudrey. Elle fut érigée avec Roche en marquisat, au mois de janvier 1694, en faveur de Claude-Ferdinand, baron de Brun, et relevait directement du comté de Bourgogne. Le seigneur avait la justice haute, moyenne et basse, et la faisait exercer par un bailli, un châtelain, un prévôt, un gruyer, des sergents, messiers et forestiers. Le bailli statuait par appel sur les sentences du châtelain et des officiers en basse justice des féodaux, et le bailli de Dole, ou son lieutenant au siège de la Loye, connaissait par appel des jugements du bailli. Un signe patibulaire à trois piliers pour l'exécution des coupables s'élevait au *Champ des Fourches* ; le pilori et le carcan étaient devant les halles. Les sujets étaient tenus de faire le guet et garde au château de Souvans et la revue d'armes, une fois par an, à celui de Vadans ; à des corvées de chars pour amener le bois au château et pour réparer les ponts et les moulins, et de charrues pour cultiver les terres du seigneur. Ils étaient soumis au paiement de cens en argent et en poules, à la banalité du moulin, des fours et du petit moulin destiné à moudre le millet. Le seigneur jouissait de la chasse et de la pêche exclusives, du droit d'instituer un tabellion pour recevoir et sceller les contrats, de faire échantillonner les poids et mesures, de percevoir un droit sur les denrées amenées aux foires et marchés, de faire barrer les marchés jusqu'à ce qu'il eût acheté lui-même toutes les choses qui lui étaient nécessaires. La meilleure source de ses revenus était les amendes, car il dépendait de sa terre une magnifique forêt de 4200 arpents, dont il avait en propriété les deux tiers et le seigneur de Villers-Robert le tiers. Les amendes pour les délits qui s'y commettaient s'adjugeaient à sa justice et lui appartenaient entièrement, sauf celles prononcées contre les délinquants étrangers dont il n'avait que les deux tiers ; il tirait aussi un grand profit de la vente des écorces. Les habitants de Bans, Souvans, Nevy, Seligney, le Dcschaux et Lioutre n'étaient qu'usagers dans cette forêt et furent cantonnés en 1716.

Seigneurs : Jean de Chalon l'Antique donna, en 1240, à Élisabeth, épouse d'Henri II de Vergy, seigneur de Mirebeau et sénéchal du duché de Bourgogne, l'une de ses filles, née de son premier



mariage avec Mahaut de Bourgogne, ses terres de Souvans et de Villers-Robert, et en fit néanmoins hommage, en 1252, au duc de Bourgogne. Cette dame mourut le 1^{er} avril 1277, après avoir donné, le 8 mars précédent, à l'église Saint-Étienne de Besançon, un droit d'usage dans sa forêt de Souvans.

Jean 1^{er} de Vergy, son fils, sénéchal du duché de Bourgogne, seigneur de Fonvens, Champlitte, Port-sur-Saône, se qualifiait déjà, en 1265, du vivant de sa mère, de sire de Souvans, et mourut en 1310, laissant plusieurs enfants de Marguerite de Noyers, son épouse.

Henri II de Vergy, fils aîné de Jean, en mariant Marguerite, sa fille, avec Louis, fils d'Aymar de Poitiers, comte de Valentinois et de Diois, lui donna en dot ses terres de Vadans, Souvans et Villers-Robert, le dimanche après l'Ascension 1319. Cette dame vendit les deux premières, au mois de juillet 1337, à Philippe, duc et comte de Bourgogne, et mourut quelque temps après ; elle fut inhumée dans l'église de l'abbaye de Rosières où elle avait fondé son anniversaire.

Charles I^{er} de Poitiers, frère de Louis, racheta bientôt du duc de Bourgogne Vadans et Souvans, et les légua, par son testament, à Philippe de Poitiers, le cinquième de ses fils. *Jean* de Poitiers, fils de Philippe, chambellan du duc Philippe-le-Bon, se qualifiait de seigneur d'Arcies, Vadans et Souvans, et mourut en 1474.

Charles II de Poitiers, fils de Jean, baron de Vadans et seigneur de Souvans, fut tué au siège de Rome le 6 mai 1326, et laissa sa fortune à Charles III de Poitiers, son fils unique.

François de Poitiers, quatrième fil de Charles III, protonotaire du saint-siège apostolique, prévôt de Salins, chanoine et écolâtre de l'église métropolitaine de Besançon, jouit pendant sa vie de la terre de Souvans ; la propriété en fut recueillie par Charles IV, son frère, baron de Vadans, qui la donna en dot à Dorothee, l'une de ses filles, mariée, le 12 février 1366, à Christophe Bouton, baron de Pierre. Claude Bouton en était encore possesseur en 1624 ; elle retourna ensuite à Claude-Antoine de Poitiers, baron de Vadans, chevalier d'honneur au parlement de Dole. Ferdinand-Eléonor de Poitiers, marquis de Varembois, son fils, la vendit, en 1660, à Claude-Ferdinand, baron de Brun, chevalier d'honneur au parlement de Franche-Comté.

Ferdinand-Agathange, baron de Brun, fils de cet acquéreur, marquis de Roche, seigneur d'Amange, Crissey, Souvans, grand-bailli de Dole, lieutenant-général des armées du roi, mort en 1746, n'eut de Charlotte de Montsaulin de Montal, son épouse, que M^{elle} Henriette-Charlotte-Gabrielle, marquise de Brun, qui conserva Souvans jusqu'au moment de la révolution.

Armoiries : *La famille de Brun portait : d'or à trois raisins de pourpre.*

Château : Le château de Souvans occupait une éminence artificielle près de l'église. Il fut ruiné par les troupes de Louis XI de 1477 à 1479. On lit dans un terrier de 1363 : «Appartient au seigneur de Souvans, une place appelée la *Motte* ensemble des vergers étant à l'entour d'icelle, en laquelle motte il y a apparence d'anciens fossés et de certains prés où souloit être un chasteau appartenant aud. seigneur. »

Prévôté : La prévôté de Souvans était inféodée à une famille noble qui portait le nom de ce village. *Pierre de Sovans*, chevalier, était témoin, en 1192, d'un traité fait entre Morestin de Toulouse et l'abbaye de Rosières ; *Hugues de Sovans*, chevalier, et Perreche, sa fille, donnèrent, en 1250, aux religieux de Château-sur-Salins, plusieurs meix à Souvans avec les colons qui les faisaient valoir, et le tiers de la grosse et de la petite dîme de la paroisse. Un prévôt-fermier exerçait encore ses fonctions au XVI^e siècle, mais le fief était alors possédé par la famille de Fallérans.

Fief de mairie : Renaud d'Éclans était maire héréditaire de Souvans en 1250, et percevait en cette qualité des cens et des dîmes dans ce village. Ce fief passa à la maison d'Ounans.

État de Souvans au moyen-âge : Souvans fut un village très important jusqu'au XVII^e siècle. Il s'y tenait un marché le mercredi de chaque semaine et deux



foires par an, l'une le jour de fête saint Étienne d'août et l'autre le jour de fête de saint Thomas avant Noël. Il y avait des halles spacieuses pour l'étalage des marchandises, et à côté un auditoire pour les audiences de la justice. Les habitants se qualifiaient de bourgeois et avaient reçu une charte de franchises qui leur accordait une administration municipale. On lit en effet dans un terrier de 1563 : « Est du au seigneur par aucuns habitants de Souvans se disant francs 36 sols 6 deniers estevenants et 2 livres de cire disant les devoir à cause de leurs franchises. » Une nombreuse confrérie du Saint-Esprit, richement dotée, pourvoyait aux besoins de tous les malades indigents.

Événements divers : Les passages fréquents de troupes entre Dole et Salins ont causé beaucoup de scènes de meurtre et de pillage à Souvans, pendant le cours des XV^e et XVI^e siècles. Les armées de Louis XI paraissent surtout y avoir causé des ravages effroyables.

Une requête présentée le 1^{er} mars 1637, par les habitants, aux chanoines de l'église Saint-Maurice de Salins, contient, sur la guerre de 1636, des détails assez curieux pour être rapportés : « Remontrent en suppliantz bien humblement les habitants de Souvans vos parrochiens que comme les guerres ont régné en ce pays et conté de Bourgogne comme elles sont encore présentement à cause et par le moyen desquelles a esté tout le villaige brûlé et consumé par le feug par les troupes françoises, signamment l'église dud. Souvans et du depuis les contagions et pestes ont tant régné aud. Souvans que les maladies ont empourtés plus de la moitié des habitants, mesmes neuf ou dix menaiges qu'il n'y est rien demeurés et quasi tous décédés sans confessions et sans recevoir les saints sacrements de l'église à raison que le S^r Nicolas Jacquemet prêtre et ficiaire dud. lieu y établi par vous s'estoit absenté du villaige lequel du depuis est décédé sont environ six mois passés, depuis lequel temps vos parrochiens dud. Souvans sont encoire sans prestre, etc. » Les habitants terminent leur requête par la demande d'un pasteur.

Un incendie terrible, qui éclata le 1^{er} octobre 1778, détruisit 31 maisons, ce qui formait alors près de la moitié du village. Huit autres maisons ont été la proie des flammes dans cinq sinistres qui ont éclaté de 1830 à 1853.

Au commencement du mois d'avril 1790 la population se porta dans les bois de la marquise de Brunet y causa des dégâts. Un juge au tribunal criminel de Dole vint sur les lieux pour faire, une information et se fit accompagner par un détachement de la garde nationale et par un autre détachement du régiment de royal étranger, qui avait pour colonel Théodore de Lameth. Les habitants, réunis au nombre de 800, tous munis d'armes et prêts à se défendre, envoyèrent un parlementaire chargé d'annoncer au juge et à la force armée qu'ils ne leur feraient aucun mal, mais qu'il fallait qu'ils se retirassent immédiatement ; Le magistrat jugea prudent de battre en retraite. La marquise, ne voulant pas laisser impuni l'attentat à sa propriété, insista près des officiers du bailliage de Dole pour obtenir que la loi martiale reçût immédiatement son exécution dans sa commune insurgée. Le drapeau rouge fut déployé. Un bataillon de la garde nationale de Dole, escorté de 100 hommes de cavalerie et de deux pièces de canon, revint à Souvans. On ne trouva dans le village que des femmes, des enfants et des vieillards ; toute la population valide s'était retranchée près d'un bois. Sommés de se rendre, les insurgés se préparèrent à la résistance. On fit feu sur eux ; il en tomba plusieurs, et, sans la prudence des anciens soldats, on aurait massacré tous les paysans dispersés dans la forêt. On se contenta d'en arrêter une centaine qu'on garrotta pour les mener en prison. Trente communautés voisines, réunies au son du tocsin, s'armaient déjà pour venir délivrer les captifs ; la troupe victorieuse n'eut que le temps de se retirer sur Dole.

Le choléra a fait 14 victimes à Souvans en 1814. Ce fut une des communes les moins maltraitées par le fléau dans l'arrondissement de Dole.



Église : Le patronage de l'église de Souvans appartenait aux religieux du prieuré de Château-sur-Salins et ne fut cédé qu'en 1482 au chapitre de Saint-Maurice de Salins, qui en fut dépossédé, à la fin du XVII^e siècle, par les bénédictins du collège Saint-Jérôme de Dole, devenus prieurs de Château. La paroisse comprenait Bans, Souvans et le vicariat de Villers-Robert.

L'église, dédiée à saint Martin et bâtie probablement sur l'emplacement d'un temple païen, se compose d'un porche, d'une nef, d'un clocher sur le baptistère, d'une chapelle à droite de la nef et d'une sacristie. La partie inférieure du clocher et le baptistère sont décorés de figures grotesquement sculptées et de gargouilles représentant des animaux qui appartiennent à la statuaire du XIII^e siècle. La chapelle était seigneuriale et avait été construite, en 1555, par François de Poitiers. De belles fenêtres ogivales trilobées l'éclairaient. La nef date du commencement du XVIII^e siècle.

Devant l'église est une belle croix gothique en pierre, représentant d'un côté le Christ et de l'autre la sainte Vierge, sculptés en pierre.

François Béliard, de Souvans, fonda dans cette église une messe matutinale quotidienne, le 1^{er} mars 1558.

Une familiarité de cinq prêtres, natifs de Souvans, était chargée du service des fondations et reçut, en 1558, des statuts de l'archevêque de Besançon.

Biographie : Souvans est la patrie de :

Breune, Denis-François, mort le 47 mai 1839, agronome très distingué et auteur de différents ouvrages, notamment d'un roman en deux volumes in-12, intitulé : *Virginie de Beaufort*, et de pièces de poésie manuscrites ayant pour titre : *Contes à Lucile*. Il fut honoré, en 1823, par la société royale d'agriculture, de la grande médaille d'or, et reçut en don l'ouvrage d'Olivier de Serres ;

Breune, Adolphe, fils du précédent, né en 1802, peintre énergique et grand coloriste, placé au rang des premiers artistes de Paris, auteur d'un portrait en grand buste d'une *Mulâtresse*, expose en 1832 ; de la *Tentation de saint Antoine*, tableau exposé en 1833 et acquis par le duc d'Orléans ; de *l'Exorcisme de Charles II*, exposé en 1834 et donné par l'auteur au musée de Dole ; de *Loth et ses filles*, exposé en 1837 ; de *L'Envie*, exposé en 1839 ; du *Dragon de l'île de Rhodes* et de plusieurs autres tableaux très estimés ;

Des capitaines Isidore *Morel* et Denis-François *Breune*, des officiers Léonce et Alfred *Deslandes* et Joseph *Breune* ; de M. Jules *Breune*, docteur en médecine distingué, directeur de la maison de santé de Dole, dite des *Capucins*, et médecin en chef de l'hôpital de Dole ; du capitaine Claude-Antoine *Pouthier* (1774-1842), officier courageux qui a fait avec distinction les campagnes de la république et de l'empire et rempli avec succès plusieurs missions difficiles.

Bibliographie : Statistique de l'arrondissement de Dole, par M. Marquiset.— Annuaire du Jura, années 1846 et 1847.